



NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 83
Présents : 27
Représentés (pouvoirs) : 2

Date de première convocation : 24/11/2022
Date de deuxième convocation : 02/12/2022

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 20/12/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 07/12/2022**

Délibération n° DCS/2022/12

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE SEPT DECEMBRE

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 30/11/2022 qui ne s'est pas tenu faute de quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : PANSERI Jean-Marc, BONNARDEL Jérôme, GILARDEAU Christian, ROGOU Marie-Paule, SELLIER Jacques

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ACHIN Richard, DABAT Marc, DESSEIN Aurélie, ESCALLE Jean, GARCIN Bernard représenté par RAYNE Jean-Michel (pouvoir), MACLE Josiane, MOREL Christian, BOYER Pierre suppléant de PY Martine, RAYNE Jean-Michel, ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ESTACHY Jean-François, PONS Julien, SOLOMIAC Florence

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEGRA Francesco, LAZARO Marie-Christine suppléante de ARNAUD Jean-Michel, BOUTRON Claude, DAVID Isabelle suppléante de BUTZBACH Pimprenelle, COMBE Hervé, DIDIER Roger représenté par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GRIMAUD Roger, MOSTACHI Ginette

Etaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane, AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BOURGAT Michel, BRIOULLE Jean-Pierre, CONTOZ Jean-François, DE BONNAULT Marie-José, FRANCOU Jacques, FROGET Alain, IDELOVICI Richard, LAURENS Jean, ALLEMAND Georges, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : BELLON Marie, BERNARD Julie, BICAIS Jean-Jacques, BLACHE Jean-Luc, BONNABEL Eveline, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, CATINOT Simon, COLLE Jean-Pierre, COLLIN François, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, GINSBERG RIGAUD Catherine

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland, BONNAFFOUX Joël, BORRELLY Alexandre, BOURGADE Béatrice, CHEVALIER Florence, CLAUZIER Élisabeth, FEUILLASSIER Béatrice, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, REYNAUD Laurent, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, TAIX Marie-Laure

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : ALLEC Patrick, AYACHE Serge, BROCHIER Jean-Louis, COSTORIER Rémi, GAY-PARA Michel, GRENIER Maryvonne, HUBAUD Christian, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric, MULLER Christian, ODDOU Rémy.

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

M. Raphaël GUILLÉ, commune de Chabottes (CC Champsaur-Valgaudemar),
M. Didier MONFORT, commune d'Ancele (CC Champsaur-Valgaudemar),
P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,
L. NIVOU, chargée de mission Transition énergétique.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Mr BONNARDEL Jérôme, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président expose les raisons qui appellent une modification du budget principal.

Le passage de la nomenclature comptable de la M14 à la M57 et le changement du système du prestataire de notre logiciel comptable entraîne une dépense non prévue au budget sur un article actuellement à 0€.

Il est proposé de modifier le budget primitif 2022 comme suit :

Section d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	B.P 2022	B.S 2021	Prévisionnel + BS	Montant de la Décision Modificative n°1	Lire Budget après DM n°1
Dépense							
20	2051	Concessions et droits similaires	0,00			6 000,00	6 000,00
20	202	Frais d'études	109 485,00			-6 000,00	103 485,00

Les membres du conseil syndical, présents et représentés, acceptent à l'unanimité la proposition modificative du budget primitif et mandatent le Président pour sa mise en application.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Benoît ROUSTANG

